

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Le vingt trois janvier deux mil dix sept, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 16 janvier 2017

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Grimaud Marie-Thérèse, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Meunier Magaly (arrivée à 20 h 20), Léoment Nathalie, Bousser Albert, Moraud Franck, Nicolas Cluseau (arrivé à 20 h 30), Deschamps Valérie, Fombelle Morgan

Absents excusés : Bouyer Nadia, Bonnisseau Denis, Hauwaert Gaëlle

Absents : Airault-Mounier Stéphanie,

Secrétaire de séance : Sylvie Fouché

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2016

1/4 d'heure citoyen

M et Mme XXX font une contre proposition pour l'achat de la maison au 18 rue de la Garenne, considérant que l'assainissement est à refaire, que les travaux effectués par la commune en 2015 doivent être amortis et que la superficie du terrain est plus petite que celle des voisins...

Ils souhaitent l'acquérir pour la somme de 104 000 € frais d'actes compris.

Sujet à débattre dans les divers en fin de réunion.

Dénomination de la future communauté de communes – Consultation des communes

Mme le Maire expose au Conseil que le Préfet des Deux-Sèvres a, par arrêté du 30 novembre 2016, porté création de la nouvelle communauté de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne à effet au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi que cela avait été indiqué, le nom de ce nouvel EPCI est provisoire.

En effet, à l'issue des travaux de la commission thématique « Communication » et du comité exécutif, il a été décidé, après la consultation citoyenne de cet été, de proposer aux conseils municipaux les noms ci-après :

- Communauté de Communes Poitou Mellois
- Communauté de Communes Mellois en Poitou
- Communauté de Communes Sud Deux-Sèvres

A l'issue des vœux émis par l'ensemble des conseils municipaux, le Conseil Communautaire de ce nouvel EPCI délibérera sur le nom qui arrivera en tête.

Mme le Maire précise enfin que le nom choisi par chaque conseil municipal représentera une voix.

Après en avoir délibéré, le nombre de voix obtenu pour chacun des noms est le suivant :

- CC Poitou Mellois : 3 voix
- CC Mellois en Poitou : 1 voix
- CC Sud Deux-Sèvres : 5 voix

et propose au regard de ce vote que le nom soit CC Sud Deux-Sèvres.

Salle Socioculturelle : Tarifs 2018

Les tarifs pour l'année 2018 resteront inchangés.

20 h 20 : Arrivée de Magaly Meunier

20 h 30 : Arrivée de Nicolas Cluseau

Maisons des Associations

Mme le Maire explique à l'assemblée que les logements des écoles sont encore libérés et qu'il est toujours difficile de trouver des locataires, ces habitations étant très à proximité des écoles et sans jardin ni cour convenables.

Elle propose de faire la maison des associations dans ce bâtiment, tout en mettant aux normes les vestiaires, douches et toilettes du foot avec un aménagement de parking à la place du foyer actuel.

Ces aménagements seraient moins onéreux et cela permettrait d'utiliser la maison des écoles qui est un beau bâtiment.

Elle demande aux conseillers municipaux leur avis : 9 sur 11 sont favorables à ce projet.

Devis étude de faisabilité :

Ribot ingénierie	1 200 €	TTC
Archimbaud Claire	1 620 €	TTC

Le devis de Monsieur Ribot est retenu pour l'étude du 2ème projet (plan de décembre 2016)

Le conseil municipal décide aussi de demander une 3ème étude pour le projet soumis ci-dessus (dans la maison des écoles)

Emploi Avenir

Le contrat Emploi-Avenir de l'agent employé par la commune se termine début juillet 2017.

Au vu du budget de fonctionnement, les charges de personnel sont au maximum de leur capacité.

L'emploi Avenir ne sera donc pas pérennisé.

Divers

1. Maison M. XXX : le conseil délibère sur la contre proposition faite en début de réunion à 104 000 €. Le conseil municipal lui refera une proposition à 105 000 € frais d'actes compris.
2. Visite parc solaire de Ruffec avec la société impulsion : 23 février à 17 h
3. Réunion commission "voirie" : 4 février 2017